



Grille Tarifs Transactions Immobilières : **Honoraire Charge vendeur**

(Applicable à compter du 01/10/2019)

Maison – Appartement – Terrain (Hors garage) :

JUSQU A 120 000 €	FORFAIT 7 000 €
DE 120 001 A 500 000 €	6.0 %
SUPERIEUR A 500 001 €	5.0 %

Garage Forfait 2000€

Programme neuf : Selon barème promoteur entre 3% TTC et 10% TTC

PRECISION : LES HONORAIRES AGENCE SONT REGLEMENTES !

Les agents immobiliers sont soumis aux dispositions générales d'information du consommateur prévues au Code de la consommation, et précisées, à compter du 1er avril 2017, par **l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs** par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Le non-respect des règles de publicité est puni par une amende administrative de 3 000 euros pour une personne physique et de 15 000 euros pour une personne morale (article L.131-5 du Code de la consommation).





Grille Tarifs Locations Immobilières :

Barème Maison & Appartement:

Plafonds d'honoraires (dus par le locataire) par zone :

zone très tendue, le plafond est fixé à **12 € /m²** de surface habitable

zone tendue, le plafond est fixé à **10 € /m²** de surface habitable

hors zone tendue, le plafond est fixé à **8 € /m²** de surface habitable

Pour l'état des lieux rajouter **3€ /m²** de surface habitable

Les honoraires à la charge du propriétaire bailleur demeurent librement fixés par notre agence sans pouvoir être inférieur aux honoraires payés par le locataire.

REPARTITION DES HONORAIRES AGENCE

